

Les Frais du PER My PENSION xPER - Août 2022 (*)

Montant minimal de versement initial

1 000 €

300 € si Versements Programmés

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 30 €

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Frais des supports	
Support fonds euros	1.30%
Support unités de compte	1.30%
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée par horizon	0.60% supplémentaire

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	0.55%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%
Fonds obligations (moyenne)	0.69%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%
Fonds immobilier**** (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	NA
Fonds diversifiés (moyenne)	1.08%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil prudent (moyenne)	0.63%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%
Profil équilibré (moyenne)	0.98%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%
Profil Dynamique (moyenne)	1.27%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0.00%

Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	NA
<i>frais proportionnels</i>	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	0% en ligne / Max 0.5% papier
Frais de changement de modes de gestion	0% en ligne / 30 € papier
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	0% en ligne / 30€ papier
nombre d'arbitrages gratuits par an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% max pendant 5 ans
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.